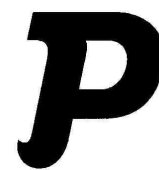




-O-O-O-



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

N° 402
DÉCEMBRE 2016

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Déposé le 15/12/2016

edito

TOUS PAUVRES OU PRESQUE

Le SMIC serait la cause de la pauvreté et du chômage de masse, donc il ne faudrait pas de "coup de pouce". Voilà ce que disent les "experts indépendants" qui préconisent cependant une revalorisation de la prime d'activité, seul levier à leurs yeux pour redonner du "pouvoir d'achat" aux salarié(e)s. Positionnement qui ne peut que réjouir un patronat qui fait feu de tout bois sur les salaires partout, tout le temps. Après avoir obtenu que la partie socialisée de nos payes soit quasi intégralement supprimée et compensée en partie par de l'argent public, après avoir réussi à éliminer la reconnaissance des qualifications, la mise en place de "critères de compétences" pour instaurer des primes à la productivité et au faciès, le remplacement d'une partie des cotisations sociales par l'impôt (CSG, CRDS), etc..., nous voilà devant la remise en cause de la seule garantie collective du paiement de la force de travail, même si celle-ci ne nous satisfait en rien tant le montant est ridiculement bas.

Certains reviennent à la charge en expliquant que le salaire minimum devrait baisser pour les jeunes pour leur permettre de trouver un premier "emploi" ou encore le remplacer par une allocation afin de rentrer dans la vie active plus simplement. Drôle de conception du politique qui nous explique, encore une fois, que le travail salarié coûte, que la production de richesses est assimilée à un coût pour les boîtes, que les taux de profit sont en inadéquation avec les chiffres d'affaires. Enfin ce n'est pas une drôle de conception lorsque l'on sait pour qui roulent les uns ou les autres. Certains, le monde financier, d'autres pour les entreprises et évidemment presque tous pour le capital et ses intérêts particuliers.

Selon les dernières études valables, un citoyen est reconnu comme pauvre quand ses revenus sont inférieurs à 1.008 € par mois. A comparer avec un SMIC à 1.128,82 € net (1.466,62 brut) et à un tassement de l'ensemble des salaires y compris dans la fonction publique, des dizaines de milliers de salarié(e)s vont se retrouver classés dans une catégorie qui, malheureusement ne cesse de

progresser. Et ce sera également le cas pour des retraités qui jusque là pouvaient espérer de vivre plus confortablement, pour des jeunes seuls ou en couple qui avaient un salaire un peu meilleur dans des secteurs innovants. Quant aux plus modestes, la dégradation sociale ne fera que s'amplifier, en excluant, en jetant dehors, en tuant des classes sociales entières.

Ce n'est pas d'un "coup de pouce" que nous avons besoin. Nous ne voulons ni la charité ni l'aumône. Nous exigeons une augmentation de l'ensemble des salaires pour répondre à la satisfaction de nos besoins, quels qu'ils soient, selon nos envies et nos préférences. Arrêtons de nous positionner dans une logique de renoncement, d'acceptation et du moins pire. Les négociations annuelles obligatoires à venir sont l'occasion d'amener le débat sur des revendications extrêmement offensives sur les salaires, avec les salarié(e)s. La période est trop difficile pour une majorité d'entre nous pour jouer petit bras. Est-ce qu'une proposition de 2% d'augmentation répond aux difficultés financières rencontrées ? Soyons volontaristes voire utopistes.

Dernier point. Le président du groupe d'experts dits indépendants, François Bourguignon a été consultant à l'ONU, l'OCDE, la Commission Européenne, au FMI et économiste en chef puis 1^{er} vice président à la Banque Mondiale. Il a conseillé l'ancien président de la Commission Européenne, J M Barroso, parti à la banque Goldman Sachs. Vous avez dit indépendant ???

Voilà, mes camarades, le dernier éditto de cette année qui se termine. Je vous souhaite, au nom de la Commission Exécutive, de passer de bonnes fêtes de fin d'année avec vos familles et vos proches, sans pour autant faire trop d'excès, un peu quand même, et on se revoit en janvier pour préparer nos luttes gagnantes

Joyeuses fêtes à toutes et à tous.

Sébastien Martineau - Secrétaire Général

Sommaire :

Editorial :

Tous pauvres ou presque	P. 1
Action à La Poste	P. 2
Prise de parole CH Jacques Cœur 29/11	P. 3 & 4
Non à la fermeture serres municipales Vzoz	P. 4
Actions à la DGA-TT de Bourges	P. 5
Important : Suite au congrès de l'UD	P. 6
Hommage à Roland Gédoux	P. 6 & 7
Intervention au CESER le 16/12	P. 8
Programme Formation Syndicale 2017	P. 9 & 10
Appel LSR	P. 10

AGENDA

ELECTIONS TPE

(Très Petites Entreprises)

DU 30 DÉCEMBRE 2016 AU 13 JANVIER 2017

Matériel chez les électeurs fin décembre

- o - o - o - o - o -

Stage « ANIMATEUR SYNDICAL » (Formateur)

DU 23 AU 27 JANVIER 2017

Déposez vos congés éducation
auprès des directions avant le 22 décembre 2016
et informez l'UD de votre participation.

- o - o - o - o - o -

Journées d'Etudes

**Loi Rebsamen, Loi Travail
les 13 et 14 Février 2017**





A LA POSTE, LES DIRIGEANTS N'ONT VRAIMENT PAS LA BOSSE DU COMMERCE NI DU SERVICE PUBLIC !

Toute leur stratégie « industrielle » est basée sur le sacro-saint profit immédiat à partager entre amis. Seulement voilà, le service public n'est pas une marchandise mais une réponse aux besoins exprimés par les usagers. Il est rendu par le personnel. Il est sous le contrôle des élus.

Et quand ce triptyque affirme dans le Cher son opposition à la Direction Régionale du Réseau (DRR) qui veut réduire considérablement le service public à Culan, Le Châtelet, Orval, Vierzon Forges, Bourges Asnières et Carnot ... ça fait des étincelles visibles depuis l'immeuble Fleming de Tours.



Rassemblement devant la Poste de Culan le 10 décembre 2016

Pour nos dirigeants, c'était joué, plié, Asnières et Carnot au 1^{er} décembre, les autres ensuite. Et pépères, ils envisageaient sereinement la suite de leurs méfaits.

Nous comprenons leur désillusion devant une telle « ingratitude ». Nos résistances et notre refus de voir le service public disparaître les ont pris de court.

La CGT prend l'initiative de deux rassemblements (Asnières et Carnot) desquels naîtront des comités de défense. Rassemblements, pétitions et débats publics qui sont organisés, interventions auprès de la direction et des élus, déplacement à Tours vont redistribuer les cartes.

La DRR est contrainte d'appliquer un moratoire de trois mois, donc exit l'incontournable date butoir du 1^{er} décembre.

A Orval, le conseil municipal s'oppose à la transformation en APC.

A Saint-Pierre les Bois, sur initiative CGT, 60 personnes se réunissent. Elles créent un comité de défense des bureaux du Châtelet et de Culan, décident d'une pétition et d'un rassemblement samedi 10 décembre à Culan, s'adressent aux élus.

A Vierzon Forges, les usagers s'en mêlent aussi. Ils veulent le maintien du bureau de poste.

Une question au gouvernement sera posée par le député du Cher, Nicolas Sansu.

Des courriers sont adressés par d'autres élus, notamment le député Yann Galut.

Toutes sont des actions et initiatives qui mettent en difficulté la DRR. Elle ne renonce pas pour autant à ses objectifs et elle adopte l'attitude de celle qui veut laisser passer l'orage.

A nous de saisir toutes les opportunités d'exprimer encore plus fort notre mécontentement et nos exigences.

Les revendications du personnel, telles celles sur les conditions de travail et le niveau des emplois rejoignent naturellement les souhaits des usagers pour plus de service public.

Le 8 décembre, à l'appel des syndicats CGT et SUD, une centaine de personnes (Postiers et Comité de Défense) ont participé au rassemblement devant La Poste de Louis XI, Rue Moyenne à Bourges.

Le Comité de Défense de Bourges Asnières a décidé de manifester son opposition à la fermeture de La Poste le Jeudi 15 Décembre devant le bureau de St-Doulchard.

Cher(e)s Camarades, rejoignez les Comités de Défense qui existent près de chez vous.

Le service public nous appartient, ne le laissons pas aux mains du capital.

Le Syndicat CGT FAPT 18

PRISE DE PAROLE LORS DE LA GRÈVE DU 29 NOVEMBRE 2016 AU CENTRE HOSPITALIER J.COEUR ET TAILLEGRAIN

Bonjour et merci d'être là.

Cela fait maintenant 3 semaines, le 8/11/16, que nous nous sommes réunis au CHB avec tous les hôpitaux et maisons de retraite du département.

À l'assemblée nationale, suite à ce mouvement de grève, la ministre de la Santé nous a félicités et remerciés pour notre engagement et notre professionnalisme. Mais cela est juste dit pour nous faire passer la pilule des réductions budgétaires annoncées, des 22000 suppressions de postes, des 16000 fermetures de lits qu'elle a niées en bloc. C'est inacceptable.

Les économies de cette loi, à savoir les 3 milliards d'euros, vont réduire l'offre de soins et d'accueil, et détruire le service public.

Nous en faisons déjà les frais : le CHB restructure dans tous les sens et supprime à gogo du personnel :

- 20 lits supprimés pour la Gynécologie et la Maternité : réduction des postes, changement de service pour certains personnels...la direction veut accorder le projet mais avec 6 lits de débordement demandés par les médecins et sans personnel en plus. La direction veut faire sortir les mamans à J2 et les faire revenir en consultation pédiatrique à J3. Tout pour faire du fric mais rien pour l'éducation et la prévention de ces femmes qui viennent d'accoucher.
- 15 Lits de Géroto sont toujours fermés
- 20 lits de chirurgie Orthopédie-Ophtalmologie vont fermer : Que va devenir le personnel qui à ce jour est en grande souffrance ? Que vont devenir les patients qui auront besoin d'une consultation ophtalmo en urgence ?
- La chirurgie viscérale et l'urologie vont être bientôt dans la ligne de mire
- Les urgences débordent. Des droits d'alerte ont été déposés auprès de la direction pour tirer la sonnette d'alarme. Le personnel est épuisé. L'HTU (Hospitalisation Temporaire d'Urgence) a été ouvert une 1^{ère} fois sans personnel et dans des locaux inadaptés à recevoir des patients. La

2^{ème} fois, il a été ouvert avec des auxiliaires de puériculture qui n'avaient pas les compétences pour pouvoir s'occuper de ces patients que l'on avait parqués à cet endroit en attendant de savoir ce qu'ils allaient devenir ... Car comme tout le monde le sait, cela fait des années que nous disons qu'il manque au moins 45 lits de médecine au CHB...

- D'autres services ont déjà été restructurés comme les SSR, la Cardio, le Brancardage, les secrétaires... et tout le monde a un boulot de chien. C'est pire qu'avant.

En plus de cela, la législation concernant les plannings n'est pas respectée. Les plannings sont adaptés du jour au lendemain, en fonction de l'activité. On nous rappelle sur nos repos. On nous prend pour des pions que l'on change de service en fonction des besoins. On démunit Pierre pour rhabiller Paul. Il y a une augmentation des glissements de tâches. Les arrêts de travail pleuvent, de même que les départs. De nombreuses personnes sont chez elles en attente d'un poste. D'autres subissent de nombreuses pressions suite à un management répressif. Les risques psychosociaux augmentent et génèrent de la souffrance.

Nous ne pouvons plus travailler comme cela. Nos qualités de vie et de travail se dégradent dangereusement. IL faut s'adapter en permanence à une activité toujours plus intense avec des effectifs inadaptés.

Nous en avons ras le bol. Nous refusons de sacrifier la qualité des soins prodigués aux patients et aux résidents au nom de la rentabilité. Nous souffrons de ne plus faire notre travail comme il se doit. La santé et l'offre de soins ne sont pas des marchandises. Le droit et l'accès aux soins doivent être pour tout le monde.



Il ne faut plus se laisser faire. Tous dans nos services avons de quoi nous défendre. Chaque service a ses spécificités et son personnel ses savoir-faire. Il faut que nous soyons unis, toutes catégories confondues, parce que nous sommes tous là pour la même chose, c'est-à-dire le patient.

Ne nous taisons plus. Interpelons la population. Agissons pour défendre nos conditions de travail, notre service et notre hôpital, pour que demain, si

nous sommes malades, nous soyons pris en charge correctement, humainement et dignement.

Agissons pour ne pas être obligés de faire des km pour pouvoir nous soigner.

La Fédération CGT a demandé une audience auprès du cabinet de la ministre ce jour.

Nous en ferons autant auprès de l'ARS.

ACTUALITÉS et LUTTES



SYNDICAT CGT des FONCTIONNAIRES et des PERSONNELS TERRITORIAUX de VIERZON

NON À LA FERMETURE DES SERRES MUNICIPALES !

Le 6 Décembre dernier, notre organisation syndicale est reçue à notre demande par les deux adjointes (à l'environnement et au personnel).

Le 8 décembre 2016, le maire provoque une réunion avec les organisations syndicales, afin d'évoquer les orientations budgétaires 2017. Lors de ces deux réunions, nous avons appris le projet de la fermeture des serres municipales pour début septembre 2017 et compris que d'autres services sont concernés !

Malgré les promesses de cette municipalité de garder un service public de proximité, c'est un service qui se voit menacer de disparition.

Certes, les difficultés financières pour la commune sont importantes mais est-ce au personnel, encore une fois, d'en faire les frais et de sacrifier leur savoir-faire ?

Nous déplorons que cette décision arbitraire et unilatérale soit plus motivée par le désintéret du fleurissement que par de réels et objectifs chiffrages du coût des serres.

Des solutions existent et ont été proposées par le syndicat CGT.

Après les serres, à qui le tour ? Quels services se verront sacrifier sur l'autel des économies et de la RENTABILITÉ ?



Nous n'accompagnerons pas ce choix arbitraire !

Nous revendiquons de connaître l'étude chiffrée qui permet au Maire de faire ce choix. Malgré la baisse des dotations de l'État, ce choix politique n'est pas une obligation. Nous exigeons de la concertation avec les organisations syndicales et le personnel.

Notre lutte pour conserver ces services publics utiles aux usagers ne fait que commencer, nous soutiendrons toutes les actions décidées par les agents pour pousser les élus à faire d'autres choix moins destructeurs.

Ces attaques que vous portez contre notre service public sont à l'encontre des valeurs que vous défendez publiquement.

Le lundi 12 décembre 2016 à VIERZON

ACTIONS A LA DGA-TT de BOURGES

Le Ministre de la Défense a planifié un Comité Technique Ministériel (CTM) exceptionnel le vendredi 9 décembre à 14h avec à l'ordre du jour la modernisation des textes actuels liés aux personnels à statut ouvrier d'état.

Il a voulu aller vite puisque 3 projets de décrets, 4 projets d'arrêtés, 1 projet de modification d'instruction et 1 projet de modification de circulaire étaient déjà rédigés. Il ne manque que la date et la signature de nos fossoyeurs à savoir Madame GIRARDIN (Fonction Publique) et Messieurs LE DRIAN (Défense), SAPIN (Economie et finances) et ECKERT (Budget et Comptes Publics).

Les organisations syndicales ont découvert le contenu via l'ordre du jour diffusé fin novembre. C'est la redescende du contenu par les syndicats locaux aux personnels qui a mis le feu aux poudres.

C'est un véritable plan de casse qui supprime tous les textes existants sauf celui sur les abattements de zones : dans le Berry, à travail égal : salaire diminué de 2,7% !

De plus, la directrice des ressources humaines du Ministère de la Défense a diffusé le contenu des documents aux employeurs le 25 novembre en leur disant que c'était applicable soit 14 jours avant le CTM baffouant ainsi les élus à cette instance.

En détail :

- Suppression de l'indexation de nos bordereaux de salaire sur la métallurgie parisienne (+3% environ par an) qui était gelé depuis 2010 (merci Juppé ministre de la Défense pendant 2 mois) pour être indexé sur l'indice de la Fonction Publique (2 fois +0,6%) au 1^{er} janvier 2017.
- Suppression de 72% des professions ouvrières et mise en extinction du corps des Technicien à Statut Ouvrier (TSO) au 1^{er} janvier 2017. Cela touche à DGA-TT 160 ouvriers sur 210 et 82 TSO. Cela implique aussi qu'il n'y aura plus de recrutements dans ces professions.
- Compensation par des mesurettees liées à l'avancement non financées et prévues à partir de novembre 2017...

C'est pour ces raisons que les personnels sont dans l'action depuis le 30 Novembre.

CGT-CFDT-CFTC-UNSA ont boycotté le CTM du 9 décembre donc le quorum n'a pas été atteint.

Le Ministre a reconvoqué un CTM. Seuls CGC, qui devait s'abstenir, et FO, qui était favorable, ont dû participer. Cette instance est consultative.

Le Ministre fera bien ce qu'il voudra, les personnels ont décidé de continuer à se battre...

13 Décembre 2016



IMPORTANT

Suite à notre Congrès des 23, 24 et 25 Novembre derniers, le document d'orientation adopté très majoritairement va être envoyé à tous les syndicats.

Un courrier concernant la nouvelle répartition de la part territoriale sera également envoyé début janvier.

HOMMAGE RENDU

*par Régis Ruellé Secrétaire du syndicat Cgt des Retraités des EM du Cher,
LORS DES OBSÈQUES DE ROLAND GEDOUX
le 4 novembre 2016 à 14 h 30 au cimetière d'Espas. Gers.*

Mesdames, Messieurs,
Cher(es) ami (e)s, et Camarades,

Nous éprouvons tous une très grande tristesse à la disparition de Roland.

Avec lui, c'est une page de l'histoire des Etablissements Militaires de Bourges, une page de l'histoire du syndicat CGT de l'ABS puis de l'EFAB qui se tourne.

Roland, homme de conviction et d'engagement.

Il est né le 18 avril 1930, à Azy commune du Cher près de Bourges.

Il fréquente l'école primaire de Saint-Germain du Puy et effectue par la suite son apprentissage de tourneur à l'école liée à l'établissement qui deviendra l'établissement où il effectuera toute sa carrière.

Conseillé par son père, salarié du même établissement de la Défense Nationale spécialisé dans les armements terrestres, il sort tourneur professionnel, CAP en poche.

Nous sommes dans l'après-guerre et les besoins en profession de la mécanique sont nombreux. C'est aussi l'époque où nos établissements participent à

l'effort de reconstruction de la France et où les activités civiles ont occupé une large place dans l'économie.

Ce sont les années 50, les années de répression en direction de ceux qui luttent contre la guerre d'Indochine. Le syndicat de l'Atelier de Construction de Bourges, appelé encore la Fonderie, par les Beruyers est dirigé entre autres par Maxime Planchard disparu voilà 2 ans.

Roland est affecté dans un atelier de tournage dans l'enceinte Lahitolle où il s'implique dans la confection de pièces de grandes et moyennes séries. Très actif dans ses activités professionnelles, il le sera tout autant dans ses activités syndicales qui vont désormais s'ouvrir.

Il veut s'engager au service du plus grand nombre, s'engager pour plus de justice et de progrès social et cela constituera pour lui une formidable aventure humaine. En 1960, il remplace temporairement Maxime Planchard dans ses responsabilités et le temporaire aura duré plusieurs décennies.....

Défendre l'outil de travail, répondre aux revendications, interpellier les Directions, c'est ce travail de terrain au quotidien qu'il mènera comme Jean Berthé le menait de son côté sur l'établissement de la Pyrotechnie.

Il prend alors d'autres responsabilités.

Il participe activement à la vie de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat alors dirigée par Charles Perret, en étant membre du Comité Exécutif fédéral et du Bureau Fédéral.

Investi également dans les structures interprofessionnelles, il restera longtemps trésorier de l'union Départementale des Syndicats Cgt du Cher et sera comme Roland Giraudat à cette époque un pionnier dans le lancement de la souscription pour la construction du siège de l'Union Départementale du 8, place Malus.

Toujours très impliqué, il participait à l'organisation de la fête de l'Union Départementale tous les ans, jour du 1^{er} mai, à Saint-Florent sur Cher.

L'occupation de l'établissement en 1968 avec l'organisation de la consultation des salariés constitue un des faits marquants de son parcours de vie.

Roland avait à cœur d'organiser, de bien organiser le syndicat et il savait aussi riposter quand les militants étaient attaqués.

Il consignait toute cette organisation dans des cahiers d'écoliers petit format qui constituent encore aujourd'hui la richesse de nos archives.

A l'issue de l'année 1968 porteuse d'avancées sociales importantes pour nos secteurs d'activités, les droits syndicaux autorisent désormais des détachements à temps complet en fonction de la représentativité syndicale.

C'est ainsi qu'après la fusion des 2 établissements appartenant au même Ministère il travaille en tandem avec Jean Berthé puis avec Jean-Louis Naudet de 1976 à mi-1979.

J'ai pu, moi-même apprécier le temps passé à ses côtés en 1979, 1980, 1981.

Il se plaisait également à dire, qu'il était nécessaire de prolonger son engagement syndical par un engagement politique, et pour lui, c'était le Parti Communiste Français.

J'éprouve pour ma part, beaucoup d'émotion en relatant ces souvenirs et ces instants de convivialités partagés.

En fait, ce parcours n'a pratiquement jamais connu de pause puisque lors de la constitution du nouveau syndicat d'établissement en 1983, il contribue à son bon fonctionnement et deviendra trésorier.

Il reprend alors une activité professionnelle dans l'établissement et est affecté au service Achats, à la Salle d'Armes et donne encore beaucoup de son temps et de son énergie.

En 1987, le premier plan de suppression d'emplois de grande ampleur se concrétise par le départ en retraite des ouvriers d'état à partir de 55 ans.

Roland part à 57 ans et continue de s'impliquer dans la vie de la section syndicale des retraités des EM. jusqu'au jour où il se fixe sur les terres d'origines de son épouse ici au cœur de la Gascogne dans ce beau département du Gers.

La vie de syndicaliste n'est pas toujours facile, elle est souvent semée d'embûches et hier comme aujourd'hui, la rudesse de la bataille des idées est toujours au rendez-vous.

Courage, détermination, solidarité, ces années d'engagement c'est tout cela à la fois.

Je voudrais saluer l'homme au caractère bien trempé et dire que le syndicalisme par définition rejette les idées de division, d'exclusion, qui alimentent les débats actuels. Le syndicalisme a pour moteur le rassemblement, c'est un barrage à la haine, il incarne des valeurs de fraternité que Roland aura portées.

Je voudrais, au nom de notre syndicat CGT des retraités des EM, au nom de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat, au nom de l'Union Départementale du Cher et de l'Union Locale Cgt de Bourges présenter à son épouse, à ses enfants, petits-enfants, arrière petits-enfants ainsi qu'à toute la famille mes bien fraternelles condoléances.



INTERVENTION DE FLORIE GAETA GROUPE CGT AU CESER DU 16 DECEMBRE

POLITIQUE REGIONALE DE SANTE

Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente,
Monsieur le rapporteur,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Comme nous le précise le rapport, la santé est un droit fondamental, et nous devrions tous avoir la possibilité de bénéficier de soins adaptés et de qualité pour pouvoir être en bonne santé. C'est bien avec cet objectif que fut créé le régime général de la sécurité sociale.

Avec 62% des Français qui renoncent à au moins une de leurs dépenses de santé et 85% d'entre eux qui remettent à plus tard ou renoncent à consulter, on voit bien que ce droit fondamental n'est pas respecté.

Concernant les MSP :

L'avis ainsi que le rapport font état d'un bilan, mais les vraies questions ne sont pas abordées...Est ce que ces MSP fonctionnent ? Qu'est ce qui a réellement changé pour les patients en terme d'accessibilité, de délai de prise en charge, de disponibilité etc... ?

Les MSP ne sont pas la réponse à la désertification médicale et sanitaire, les libéraux ont toujours eu la possibilité d'exercer en cabinet (ce sont eux qui les ont créés), cela a toujours existé et à l'époque ils n'avaient pas besoin d'argent public pour le faire.

On nous vend ces MSP comme des dispositifs essentiels, modernes, pratiques, au plus près des patients.

Or, elles ne sont que le résultat d'une régionalisation et d'une privatisation de la santé, avec un transfert d'activité de l'hôpital vers les MSP . Cette régionalisation et privatisation sont facilitées par la mise en place des GHT qui permettent la fermeture d' hôpitaux locaux, au profit de grands centre hospitalier, la fermeture et mutualisation de services, obligeant les patients à se déplacer d'un établissement à l'autre selon l'organe à traiter.

Concernant les contrats locaux de santé, prévus par la loi Bachelot, il serait important d'identifier clairement les acteurs, leurs rôles, et surtout d'établir un bilan clair... (exemple sur Phitiverais dans le Loiret, après la fermeture de la chirurgie et de la maternité, on constate que le contrat local de santé est en cours d'élaboration).

La mise en place de groupes de travail thématiques sur le diabète, l'obésité, la santé mère-enfant nous laisse perplexes, quand on constate l'état dans lequel se trouve la médecine préventive dans sa globalité, qu'elle soit à l'hôpital, à l'école ou au travail.. Tous les moyens ont été supprimés. Les maternités qui ont été fermées avaient toutes du personnel qualifié capable de répondre aux besoins de santé mère-enfant. Idem sur la mise en place d'un conseil local en santé mentale, alors que la psychiatrie a perdu des centaines de lits sur tout le territoire...

Ces dispositifs sont mis en place pour pallier la suppression des moyens affectant la santé publique dans son ensemble, à force d'austérité.

Sur le volet formation :

On ne peut se féliciter de l'augmentation du numéros clausus, celui ci n'aurait jamais dû exister, il a entraîné la pénurie de médecins, une façon de réduire l'offre de soins et donc les dépenses de santé.

Pénurie médicale qui permet la fermeture de lits dans les hôpitaux en chirurgie, psychiatrie, gériatrie, maternité, etc... Une aubaine pour justifier le transfert de l'activité.

Concernant les formations paramédicales :

Il n'est pas question de trouver un équilibre entre formations proposées et possibilité d'insertion dans le marché du travail. Les étudiants doivent pouvoir se former au plus près de chez eux.

Le volet télémédecine :

Elle devrait être réservée à des cas très particuliers comme des consultations très spécifiques à l'étranger par exemple, en généraliser l'usage ne remplacera pas une présence médicale constante. Aucune téléconsultation ne pourra remplacer l'auscultation du patient.

Pour conclure, la CGT revendique le droit à la santé tout au long de la vie avec une politique de santé fondée sur les besoins des salariés, des retraités, des chômeurs, des étudiants, et de l'ensemble de la population.

Dans ce domaine, il est urgent d'abroger les lois Bachelot et Touraine.

Nous demandons donc :

- une prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale, Sécurité Sociale financée exclusivement par la cotisation sociale et gérée par les salariés,
- une vraie politique de prévention avec une médecine scolaire efficace et le développement de centres de prévention de la sécurité sociale,
- la formation et la création de postes de médecins du travail indépendants de l'employeur, rattachés au service public de santé et à l'inspection du travail,
- l'arrêt de toutes les restructurations et privatisations de notre système de santé qui ont pour conséquence une dégradation des conditions de travail dans nos hôpitaux, entraînant de fait une mise en danger des salariés et des patients,
- la réouverture des lits et établissements qui ont été fermés pour cause d'austérité budgétaire,
- ainsi que la formation massive de personnels qualifiés.

Pour toutes ces raisons, la CGT ne votera pas l'avis.

FORMATION SYNDICALE UD-CGT 18

PROGRAMME 2017

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il
Niveau 2 - 1^{ère} partie	16 au 20 Octobre	Nicolas LEPAIN	1 ^{ère} partie ; la transformation du travail, le système capitaliste, construire le rapport de force.	Tous les militants(es) qui ont suivi le Niveau 1.
Niveau 2 - 2^{ème} partie	15 au 19 Mai	Nicolas LEPAIN	2 ^{ème} partie ; mondialisation, Europe, emploi industriel, services, services publics.	Tous les militants(es) ayant suivi le N 2, 1 ère partie.
Animateur syndical	23 au 27 Janvier	Nadine MECHIN ERIC PERROT	Animer des réunions ou des stages syndicaux	Aux dirigeants des syndicats, des UL et des UD
CoGiTiel Union Départementale décentralisé dans les U.L.	A la demande (3 journées)	J.P. BOURET M. GOUDINOX	Formation à la gestion du fichier syndical à partir de l'outil informatique CGT : CoGiTiel	Les trésoriers et secrétaires à l'orga. et à la vie syndicale des syndicats et des UL.
CHS CT Tronc commun	12 au 16 Juin	Georges ORTÉGA	Santé au travail. Rôle et mission du CHS CT. Analyse d'un accident du travail. La réglementation.	Les élus CHS-CT
CHS ATMP	13 - 14 - 15 Novembre	Georges ORTÉGA	Le Harcèlement	Elus CHSCT ayant suivi le tronc commun. Tous les syndiqués ayant fait le 1er niveau.
PRUDIS	A définir	D.L.A.J.	A définir	Aux Conseillers Prud'hommes
Organisation et vie Syndicale Politique Financière (direction syndicale)	30-31 Mars	ERIC PERROT Pascal JAUBIER	La syndicalisation, la vie syndicale et la politique financière dans le syndicat et à l'Union Locale.	Les secrétaires généraux, les secrétaires à l'organisation. et les trésoriers des syndicats et des UL.
ECO - CE	19 au 23 Juin	Roger MÉNIGOT Régis RUELLE		Les élus au Comité d'Entreprise et les militants intéressés (ayant fait le Niveau 1)
Communication	16 au 20 octobre	Patrick BAUDOUIN	Aborder les différents modes de communication, mise en situation, usage de moyens vidéo.	Aux responsables de syndicat, élus et mandatés
Stage INDECOSA CGT	A voir	Guy LÉGER (Indecosa CGT 18)	A définir	A tous les syndiqués

LES STAGES REGIONAUX

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il
Dirigeant d'Union Locale	A définir (5 journées)	A définir	Comment prendre et assumer des responsabilités (en Inter-professionnel ou en Professionnel)	Aux dirigeants d'Union Locale ou départementale. Aux dirigeants syndicaux ou de structure professionnelle.
Enjeux régionaux	A définir	A définir	Instances régionales, politiques régionales (emplois, industrie, services publics, formation)	Aux dirigeants d'Union Locale ou départementale. Aux dirigeants syndicaux ou de structure professionnelle
Journée d'étude égalité femmes - hommes	A voir (2 jours)	A définir	Aborder les questions de traitements entre femmes et hommes dans le milieu professionnel	Aux dirigeants d'Union Locale ou départementale. Aux dirigeants syndicaux ou de structure professionnelle

LES JOURNEES D'ETUDE

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il
Journées d'étude INDECOSA CGT	A définir	Guy LÉGER (Indecosa CGT 18)	Rôle de l'élu et mandaté dans les instances des organismes HLM	Administrateurs locataires élus, aux mandatés de l'UD et indécosa des CA et conseils des HLM, militants intéressés
Journée d'étude Stress au travail	A définir	A définir		A tous les syndiqués
Journée d'étude Salaires, salaire sociabilisé, protection sociale	A définir (1 journée)	Collectif départemental	Les retraites, la Protection Sociale 100 % Sécurité Sociale, etc. ...	A tous les syndiqués
Journées d'étude Europe et Région	A définir (2 journées) 1 ^{er} semestre?	Intervenant extérieur	Politique européenne et politique régionale	A tous les syndiqués

LE COIN DES UNIONS LOCALES

Bourges

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il
<u>Accueil du Nouveau Syndiqué</u>	<i>Selon les possibilités et les nécessités de camarades</i>	A définir	Chaque nouveau syndiqué doit être rapidement accueilli pour prendre au plus tôt sa place au sein de l'organisation	Aux nouveaux syndiqués du Syndicat Interpro et des syndicats n'organisant pas de formation Accueil
<u>Niveau 1 (3 sessions)</u>	<i>3 au 7 Avril 19 au 23 Juin 23 au 27 Octobre</i>	A définir	Les revendications, la société, le syndicalisme, la CGT.	A tous les syndiqués
<u>Négociations Annuelles Obligatoires</u>	<i>A définir</i>	A définir	Comment organiser et aborder les négociations annuelles	Aux élus CGT (DP, CE) ou délégués syndicaux
<u>Délégué(e) Syndical(e)</u>	<i>22 au 26 Mai</i>	A Définir	Exercer au mieux son mandat de délégué(e) syndical(e)	Délégué(e)s Syndicaux(les) ayant fait le Niveau 1
<u>Délégués du Personnel</u>	<i>25 et 26 Septembre</i>	A définir	Rôle de l'élu et mandaté comme délégué du personnel	Aux futurs ou actuels Délégués du Personnel
<u>Feuille de paye, garanties collectives</u>	<i>6 et 7 Novembre</i>	A définir	Lire une feuille de paye dans le cadre de la législation	A tous les syndiqués
<u>Rédiger un tract</u>	<i>30 Novembre et 1^{er} Décembre</i>	A définir	Comment rédiger un tract	A tous les syndiqués

Vierzon

Désignation	Dates	Animateurs	Thèmes abordés	A qui s'adresse-t-il
<u>Niveau 1</u>	<i>24 au 28 Avril</i>	Eric PERROT	Les revendications, la société, le syndicalisme, la CGT.	A tous les syndiqués
<u>Négociations Annuelles Obligatoires</u>	<i>A définir</i>	Roger MENIGOT Eric PERROT	Comment organiser et aborder les négociations annuelles	Aux élus CGT (DP, CE) ou délégués syndicaux
<u>Délégués du Personnel</u>	<i>A définir</i>	Roger MENIGOT Eric PERROT	Rôle de l'élu et mandaté comme délégué du personnel	Aux futurs ou actuels Délégués du Personnel
<u>Délégués du Syndical</u>	<i>A définir</i>	Roger MENIGOT Eric PERROT	Rôle du délégué syndical	Aux futurs ou actuels Délégués Syndicaux
<u>Niveau 2</u>	<i>A définir</i>	A définir	1 ^{ère} partie ; la transformation du travail, le système capitaliste, construire le rapport de force. 2 ^{ème} partie ; mondialisation, Europe, emploi industriel, services, services publics.	Tous les militants(es) qui ont suivi le Niveau 1. Tous les militants(es) ayant suivi le N 2, 1 ^{ère} partie.

APPEL DE LSR 18

Installée dans le Cher en 1995, Loisirs Solidarité des Retraités (LSR 18), partie intégrante de la CGT, fonctionne en lien avec diverses LSR locales (Bourges, Vierzon, St-Florent, St-Amand, Beffes).

Chaque année, LSR 18 organise 2 voyages (un en France, l'autre à l'Étranger) ainsi qu'un repas fraternel.

Aujourd'hui, les responsables qui vieillissent et sont de moins en moins nombreux, lancent un appel au renforcement du Conseil d'Administration et du Bureau de LSR 18.

Dès maintenant, reprenez la date de **l'Assemblée Générale** qui se déroulera le LUNDI **20 MARS 2017 à 14 h 30 dans les locaux de l'UD-CGT - 8 Place Malus à BOURGES.**

Pour tous contacts :

La Présidente : FOURNIER Josianne Tél. : 02 48 65 71 20

Le Trésorier : CHOLLET Michel Tél. : 02 48 57 42 64

